FRC.J.
24415
pd.1
Case
Fic
22522

CONSIDÉRATIONS

POUR l'Ordre de Malthe, préſentées à l'Aſſemblée Nationale & au Comité chargé du remplacement des Dîmes, par M. le Vte de MIRABEAU, Député de la Nobleſſe du Haut-Limouſin, le 17 Août 1789.

A VERSAILLES,

De l'Imprimerie de PH.-D. PIERRES, Premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue Saint-Honoré, N°. 23.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY

CONSIDÉRATIONS

Pour l'Ordre de Malthe, présentées à l'Assemblée Nationale & au Comité chargé du remplacement des Dîmes.

MESSIEURS,

Le jour où vous prononçâtes l'abolition des dîmes, je voulus offrir à votre prudence quelques considérations politiques relatives à l'Ordre de Malthe ; l'enthousiasme que la renonciation généreuse du Clergé, avoit répandu dans l'Assemblée, ne vous permit pas de m'entendre, & je suis bien éloigné de vouloir réclamer contre un décret unanimement rendu par l'Assemblée Nationale.

Mais vous me permettrez sans doute de vous observer, Messieurs, qu'en indiquant les objets auxquels votre sagesse alloit s'occuper de pourvoir, comme l'entretien du Culte divin, des Ministres des Autels, des Églises, Presbyteres & Communautés, vous n'avez fait mention d'aucun dédommagement pour l'Ordre de Malthe, que je crois cependant pouvoir vous démontrer être utile à toutes les classes de Citoyens, & nécessaire à maintenir, par des considérations graves en politique.

Je crois que cette Assemblée ne doit porter un décret, qu'après en avoir pesé, avec la plus scrupuleuse attention, les avantages & les inconvéniens ; si je prouve donc que l'intérêt de la France est de conserver l'Ordre de Malthe, il faut pourvoir au remplacement des biens que vous lui ôtez. Si le mode de la perception de ses revenus étoit onéreux au peuple & à l'agriculture, vous avez eu raison de le proscrire ; mais en *démolissant il faut bâtir ; si l'on veut rester à couvert.*

Je ne chercherai point à faire valoir les motifs d'une antique & ſage inſtitution, les ſervices rendus par un Ordre religieux, hoſpitalier & militaire, à toute la Chrétienté ſouffrante, vagabonde & combattante. Les ſervices rendus à nos Ancêtres peuvent n'être d'aucun poids pour nous. Mais ce qui doit en avoir beaucoup, c'eſt la réunion de l'intérêt général de la patrie, aux intérêts particuliers de toutes les claſſes de Citoyens.

L'Ordre de Malthe poſſede un rocher qui, par ſa ſituation & l'état de défenſe incroyable où il l'a mis, commande le commerce du Levant, & en eſt l'entrepôt. La neutralité de ce rocher qui tient à la poſſeſſion de l'Ordre, aſſure la liberté de ce même commerce qui eſt un des plus importans pour la France, parce qu'il faut y comprendre celui de l'Inde, par caravanes, dont le dépôt eſt à Alexandrette.

L'Ordre de Malthe eſt ſollicité depuis long-tems d'en faire la ceſſion à une puiſſance ennemie de nos anciens alliés, &

jalouſe de poſſéder cet établiſſement de la plus grande importance ; car le port de Malthe eſt le plus beau & le plus sûr du Monde, il peut contenir aiſément deux cents vaiſſeaux de guerre, il a un ſuperbe baſſin de conſtruction, & dans les mains d'une puiſſance prépondérante, il commanderoit la Sicile dont il n'eſt ſéparé que par un canal de quelques lieues, & conſéquemment l'Italie.

La France s'eſt toujours oppoſée à un abandon qui lui ſeroit infiniment préjudiciable ; mais c'eſt en ce moment la ſeule maniere dont l'Ordre puiſſe ſe récupérer de la perte énorme qu'on lui fait éprouver ; & l'Ambaſſadeur en a, m'a-t-on aſſuré, fait la déclaration, il y a trois jours, à M. le Préſident, qui n'a pas cru ſans doute devoir en faire part à l'Aſſemblée.

Cette conſidération quoique d'un grand poids n'eſt pas la ſeule que je croye devoir faire valoir ; & je vais tâcher d'en développer une ſeconde au moins auſſi importante.

Preſque tout le cabotage de la Méditerrannée ſe fait par les matelots de nos provinces méridionales, ou du moins il paroît peu de bâtimens ſur cette Mer, où l'on ne rencontre des matelots François, qui tous viennent dépenſer dans leur patrie l'argent des Étrangers ſous le pavillon deſquels ils ont navigué. Preſque tous ces pavillons ſont en guerre avec les Barbareſques qui, ne vivant que de rapines, croiſent ſans ceſſe, & interceptent une grande partie de ces mêmes bâtimens. Ceux de guerre qu'entretient la Religion, ſont fort redoutés de ces corſaires, & ils empêchent infiniment de mal dans ce genre: or, empêcher le mal, c'eſt faire le bien. (Ce calcul n'eſt placé ici que pour ſervir de réponſe à ceux qui ſe plaiſent à répéter que les vaiſſeaux de Malthe ne font plus aucune priſe, & qui font un reproche à l'Ordre de leur prétendue inaction.)

Je mets en fait que ſi on anéantit la marine Maltoiſe, ce qui ne peut manquer d'être l'effet naturel de l'opération relative

à cet Ordre, que nous venons de conſommer, dans le cas où on ne s'occuperoit pas du remplacement, je ſuis certain, dis-je, que le nombre d'eſclaves François, qui eſt déjà le plus conſidérable dans les Régences Barbareſques, augmentera du double; & l'Aſſemblée Nationale, reſtauratrice de la liberté Françoiſe & ſon ſoutien, aura prononcé, par l'un de ſes décrets, l'eſclavage de trois ou quatre cents François par année; ou ſi la crainte les empêche de s'embarquer, nous renoncerons au produit de leurs travaux, & à une excellente école qui nous fournit pour la guerre un grand nombre de marins exercés & infatigables.

L'Hopital de Malthe, le plus ſalubre & le plus grand de l'Univers, eſt ouvert gratuitement à toutes les Nations: j'y ai vu juſqu'à ſix ou ſept cents François beaucoup mieux traités qu'aucun de nous ne pourroit eſpérer de l'être dans ſes foyers. Cet hoſpice ſi reſpecté ſera fermé ſans doute par l'impoſſibilité de fournir à ſon entretien; & c'eſt la derniere branche d'intérêt.

public, que j'avois à mettre ſous vos yeux.

Il s'agit actuellement d'établir que l'intérêt particulier de chaque Citoyen & celui de toutes les claſſes de la ſociété ſe réuniſſent en faveur de la conſervation de l'Ordre pour lequel je réclame. Si ces conſidérations ſont moindres, elles doivent cependant avoir leur poids; car ce n'eſt que la réunion des intérêts particuliers qui forme l'intérêt public.

Chaque François a un droit ſur les biens poſſédés par l'Ordre de Malthe, ou du moins il n'a, pour l'acquérir, qu'à remplir les conditions preſcrites pour entrer dans cet Ordre : le noble parmi les chevaliers, le bourgeois parmi les ſervans-d'armes, celui qui ſe deſtine à l'état eccléſiaſtique parmi les *Diacos*; & il eſt aiſé de prouver que, dans chacune de ces claſſes, on peut aſpirer à des revenus conſidérables, & à des titres & droits importans.

Je me contenterai de citer la Commanderie de Rheims, une de celles qui appartiennent aux ſervans-d'armes : elle vaut

vingt mille livres de rente, & donne le droit de ſiéger immédiatement après les Pairs, au ſacre du Roi.

Une modique ſomme placée ſur la tête d'un enfant, lui aſſure, s'il vit, un revenu honorable & l'eſpoir de devenir l'appui de ſa famille.

On a voulu comparer l'Ordre de Malthe au Clergé, & ſes Membres aux Eccléſiaſtiques: il eſt aiſé de prouver qu'on a eu tort; car un Abbé commendataire doit au mérite, à la faveur ou à la fortune, ſon Abbaye; mais un Chevalier de Malthe a fait des avances dont il a dû compter, recueillir le fruit; un Eccléſiaſtique peut hériter de ſon bien patrimonial, un Chevalier de Malthe s'eſt dépouillé en prononçant ſes vœux; & tel a dépenſé cinquante mille livres, pour tenir Galere, tel autre cinquante mille écus pour le Généralat, leur famille ou des créanciers leur ont fait cette avance, & les voilà fruſtrés du rembourſement ſur lequel ils ont dû faire fond! tous les traités, toutes

les loix, ſur leſquels repoſoit leur propriété, ſont anéantis, & l'Aſſemblée a prononcé pour eux une *banqueroute*, mot qu'elle a déclaré odieux, & impoſſible à articuler.

Je crois avoir démontré que la réunion des intérêts particuliers votoit en faveur du maintien de l'Ordre de Malthe. Il me reſte à répondre à quelques objections captieuſes qu'on s'eſt permis contre lui : il me ſera auſſi facile de les détruire qu'il l'a été de démontrer ſon utilité.

Cet Ordre, vous a-t-on dit, fait ſortir beaucoup d'argent du Royaume. Je crois avoir prouvé que, dans cette ſuppoſition même, la plus grande partie tournoit au profit du commerce de la France ; mais je crois pouvoir démontrer auſſi victorieuſement que cet Ordre fait plus rentrer d'argent en France, qu'il n'en tire.

Premiérement, les Commanderies payent, il eſt vrai, des reſponſions à l'Ordre, les Chevaliers, des brefs & diſpenſes ; mais une grande quantité de Chevaliers pauvres, après avoir paſſé une partie de leur vie à

399

ſervir l'Ordre, viennent enſuite rapporter, au ſein de leur famille, le fruit de leurs longs travaux, & le juſte ſalaire qu'ils ont reçu de l'Ordre.

Secondement, les Alſaciens & Lorrains Allemands ont la plus grande partie de leurs Commanderies en Allemagne, & en dépenſent en France les revenus. Pluſieurs François ſont devenus grands prieurs d'Allemagne & conſéquemment princes de l'Empire; les Rouſſillonnois ont preſque toutes leurs Commanderies en Catalogne, les Béarnais & Navarrois, dans la Langue de Caſtille. Tous ces revenus ſe conſomment en France. On peut calculer, d'après cet apperçu ſi la France eſt grévée, relativement à la ſortie du numéraire.

Voilà, Meſſieurs, les conſidérations que j'ai cru devoir ſoumettre à votre ſageſſe & à votre prudence. J'ai dû vous parler avec vérité, je l'ai fait. J'ai été trente-trois ans Membre de cet Ordre reſpectable, il a dû trouver en moi un défenſeur.

FIN.